



EHPAD ROBERT DURRIEU TARIFS APPLICABLES AU 01 MARS 2026

Les tarifs sont arrêtés par le Conseil Départemental du Lot et l'ARS, dans la mesure où l'établissement est habilité à recevoir des personnes au titre de l'aide sociale, sur proposition du Conseil d'Administration du CIAS.

Le tarif journalier se compose du tarif hébergement auquel s'ajoute le tarif dépendance¹.

Tarif hébergement	
Hébergement permanent	65.27 €
Hébergement temporaire	65.27 €

Tarif dépendance Hébergement permanent	
Participation forfaitaire	6.16 €

Tarif dépendance Hébergement temporaire	
GIR 5-6	6.40 €
GIR 3-4	15.09 €
GIR 1-2	23.78 €

Aides financières possibles :

APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie : pour les personnes en GIR 3-4 et GIR 1-2 pour l'hébergement temporaire.

APL : Allocation Personnalisée au Logement

¹ Le GIR (Groupe Iso-Ressources) correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR. Il existe six GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus fort et le GIR 6 le plus faible.

